



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1470^e SÉANCE : 29 MARS 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1470)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le samedi 29 mars 1969, à 12 heures.

Président : M. Károly CSATORDAY (Hongrie)

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1470)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113).

3. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114).

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : La séance de ce matin commence avec un peu de retard en raison de consultations qui se poursuivent activement et qui continuent d'ailleurs en ce moment même. Je prie les membres du Conseil de bien vouloir excuser ce retard.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)

2. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Conformément aux décisions précédentes du Conseil, je propose maintenant, avec l'accord du Conseil, d'inviter les représentants de la Jordanie, d'Israël et de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. El-Farra (Jordanie), M. Y. Tekoah, (Israël) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prennent place à la table du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

4. *M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]* : Nous avons écouté très attentivement les déclarations faites autour de cette table et, bien que nous trouvions quelque réconfort dans la condamnation unanime de la sauvage attaque perpétrée par Israël contre notre peuple et contre des objectifs civils, nous regrettons que certains membres paraissent enclins à trouver une justification à cet acte de banditisme international. Nous déplorons que quelques délégations, au lieu d'accorder toute leur attention à la question dont le Conseil est saisi, se soient attardées à des points sur lesquels Israël a délibérément orienté les débats, avec l'arrière-pensée de voir se prolonger indéfiniment les accords de cessez-le-feu qui, comme chacun sait, sont de nature transitoire, et de saper les résultats obtenus grâce aux efforts des quatre Grands.

5. La plainte de la Jordanie concerne des cas précis de crimes commis contre des civils jordaniens tout à fait innocents et contre des objectifs civils. Quant aux incidents qui, d'après M. Tekoah, se sont produits dans les territoires occupés, il faut les rapprocher de l'oppression qu'exerce Israël sur les populations. Ce que je tiens à souligner, c'est que la répression exercée par Israël et la réaction de la population des territoires occupés doivent constituer une question à part, d'autant plus que ce problème a fait l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour sous un intitulé distinct. Je tiens à insister là-dessus car, comme je l'ai déjà dit, l'occupation donne lieu à des actes d'oppression et l'oppression appelle la résistance. Après tout, quel comportement pouvons-nous attendre de la population lorsque les Israéliens violent quotidiennement les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907, le Protocole de Genève de 1925 et les Conventions de Genève de 1949 ? Que doit faire la population lorsque les prisonniers sont torturés et malmenés et lorsque les citoyens sont dépossédés de leurs biens ?

6. Il y a deux jours encore, et la nouvelle est reproduite dans le *New York Times* d'aujourd'hui, un citoyen jordanien de 30 ans, Kassem Tamimi, incarcéré parce qu'il était soupçonné — je dis bien soupçonné — de sabotage, est mort en prison. Avant-hier, des centaines de personnes venues lui rendre un dernier hommage ont été refoulées par la police israélienne, qui a dirigé contre elles des lances à incendie; la police les a ensuite frappées, et il y a eu

plusieurs blessés; quatre femmes ont été arrêtées. Notre peuple croit que le suspect a été frappé, en prison, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Un groupe de notables, avec à sa tête Anwar Nusseibeh, ancien ministre de la défense et ambassadeur de Jordanie en Grande-Bretagne, a demandé que des médecins impartiaux procèdent à une autopsie. Les autorités israéliennes ont rejeté cette requête. Il a été également révélé que quatre des victimes de l'attaque israélienne contre Ein Hazar étaient des chauffeurs de camion résidant sur la rive occidentale du Jourdain. Ils seront enterrés, sans doute aujourd'hui, dans leurs villes d'origine, Nablus, Ramallah et Bethléem. Hier, ils n'avaient pas encore été enterrés.

7. Comment les populations d'un territoire occupé sont-elles censées réagir lorsque les blessés, les malades, les infirmes et les femmes enceintes ne sont pas protégés; lorsque les hôpitaux sont transformés en bureaux pour les gauléters d'Israël qui sont responsables de ces crimes et acceptent qu'ils se renouvellent? La réquisition de l'hôpital récemment construit par le Gouvernement jordanien dans le quartier de Sheikh Jarrah, à Jérusalem, pour le transformer en quartier général de la police, ne constitue qu'un exemple parmi d'autres. Les centres de transfusion sanguine, les laboratoires médicaux d'Etat, les sanatoriums pour les tuberculeux et les services d'hygiène ont été fermés.

8. Quelle doit être la réaction de la population d'un territoire occupé lorsque les médecins sont emprisonnés arbitrairement? Espérant envers et contre tout que le Conseil de sécurité prendra un jour des mesures efficaces et décidera d'organiser une rencontre en vue d'apporter la paix à la terre de la paix, j'ai, comme je le fais toujours, informé le Conseil la semaine dernière de l'arrestation du docteur Nabih Muammer, qui est l'unique chirurgien de l'hôpital philanthropique de Makasid et dont les services sont indispensables. Un autre médecin, le docteur Subhi Abu Ghosheh, a également été arrêté arbitrairement.

9. Vous tous qui siégez autour de cette table, que pensez-vous, en toute franchise, que doivent faire les populations des territoires occupés lorsque chaque jour elles apprennent ou constatent de nouvelles expulsions et de nouvelles arrestations, et sont soumises à l'oppression et à la répression? J'ai déjà parlé de l'arrestation, à Ramallah, de M. Elia Khouri, pasteur anglican, et de la fermeture de l'Eglise anglicane. Des gens de toutes les conditions sociales ont protesté contre cet acte. A Jérusalem, à Ramallah, à Bethléem et à Beit Zahur, des hommes se sont réfugiés dans leurs églises et ont protesté contre ces agissements. Cette affaire a également été portée devant le Conseil de sécurité. Dans de nombreux autres lieux des territoires occupés, des gens ont entrepris des grèves de la faim dans les églises et dans les mosquées. Des dirigeants chrétiens et musulmans, dont certains avaient été expulsés de Jérusalem, ont envoyé un télégramme de protestation à U Thant, notre dévoué secrétaire général [S/9102, annexe I].

10. Comment le peuple doit-il réagir lorsqu'il voit ses dirigeants arrêtés et expulsés? J'ai déjà signalé à l'attention du Conseil le cas d'Anton Attallah, ancien ministre des affaires étrangères de notre pays, celui de M. Rouhi El-Khatib, maire de Jérusalem, qui est venu exposer devant

le Conseil la situation qui existe à Jérusalem, ainsi que les cas d'Ibrahim Bakr, de Kamal Nassar, du docteur Daoud El-Husseini, de Kamal Dajjani et du docteur Yasir Amre. Et il y aurait encore bien d'autres noms à citer.

11. Il convient de se demander sérieusement comment on peut justifier le meurtre, lors d'un raid aérien analogue contre la Syrie, de six enfants innocents et de nombreuses autres personnes dont la liste est donnée dans un document qui a été présenté au Conseil de sécurité et auquel ont fait allusion hier le représentant de l'Union soviétique et l'ambassadeur d'Arabie Saoudite.

12. Il est une question que nous tenons absolument à poser: que doit faire le Conseil de sécurité lorsque Israël rejette catégoriquement les décisions que le Conseil a prises en ce qui concerne l'envoi d'un représentant du Secrétaire général dans les territoires occupés, afin qu'il rencontre des éléments de la population et fasse un rapport quant au bien-fondé de toutes les accusations portées devant le Conseil par la délégation jordanienne et plusieurs autres? Que doit faire le Conseil lorsque Israël ne tient aucun compte de ses injonctions relatives à l'annexion de Jérusalem? Le Conseil a déclaré cette annexion illégale, mais lorsqu'il a demandé à Israël de rapporter toutes les mesures prises pour faire passer cette annexion dans les faits il s'est vu opposer un refus. Que doit faire le Conseil lorsque ses décisions sont traitées comme si elles n'existaient même pas, sont bafouées, bravées et violées sans vergogne?

13. Les règles humanitaires les plus élémentaires voudraient que ceux qui parlent des réactions de la population se montrent également soucieux, sinon du sort de la Jordanie, du moins de l'influence et de l'avenir même du Conseil de sécurité. Les quatre conventions que j'ai citées il y a quelques instants demandent expressément que les attaques aériennes épargnent les populations civiles et interdisent formellement les sévices et les représailles. Ces stipulations ont été reprises avec beaucoup d'autres par la jurisprudence même du Conseil de sécurité, à laquelle M. Tekoah ne se réfère que pour faire apparaître sous un jour trompeur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

14. On a beaucoup parlé des réactions de la population dans les territoires occupés. J'ai eu l'occasion d'expliquer que le mouvement de résistance palestinien ne diffère pas des mouvements de libération qui se manifestent dans de nombreuses autres régions du monde soumises à l'occupation et à l'oppression. De telles réactions sont l'expression spontanée du sentiment d'un peuple qui se voit refuser les plus élémentaires des droits de l'homme.

15. M. Tekoah s'est référé hier à certains organes de presse africains et européens, dans l'intention de jeter le discrédit sur le mouvement de résistance. Il a également parlé de deux conférences qui se sont tenues en Europe et qui, selon lui, ont condamné la résistance palestinienne. Qu'il me soit permis de rappeler à M. Tekoah que les nombreuses conférences qui ont eu lieu dans plusieurs capitales, et où étaient représentés tant des gouvernements que des peuples, ont apporté leur soutien à la résistance palestinienne.

16. La conférence qui a réuni à Khartoum en février dernier les représentants de ceux qui, dans plus de 50 pays

d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie combattent pour la liberté, ainsi que des représentants de plusieurs organisations internationales, a appuyé la lutte et la résistance héroïques que mènent les Palestiniens contre l'occupant. La conférence a reconnu sans la moindre réserve la légitimité des droits qu'ils défendent en Palestine.

17. La Conférence des ministres africains du travail, qui s'est réunie en ce mois de mars 1969, a lancé un appel aux travailleurs africains pour qu'ils boycottent les marchandises israéliennes au même titre que les marchandises sud-africaines et portugaises.

18. M. Tekoah s'est référé hier à un journal de Nairobi qui condamne la résistance palestinienne. Je me permets de rappeler à M. Tekoah que le Gouvernement de Nairobi — le Gouvernement du Kenya — a voté, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, contre la violation des droits de l'homme dont Israël se rend coupable dans les territoires occupés.

19. Les territoires arabes occupés sont aujourd'hui soumis à une loi martiale analogue à celle qui fut appliquée avant 1948 lorsque la Palestine était sous mandat britannique, et c'est là une raison de plus pour que l'on considère la résistance comme un mouvement de libération. M. Dov Yusuf, ancien ministre de la justice israélienne, avait qualifié les dispositions instituées par la loi martiale de "lois qu'aucun citoyen digne de ce nom ne devrait respecter". L'actuel Ministre israélien de la justice, M. Samson Shapiro, avait aussi condamné ces lois "car il n'en existe de semblables dans aucun pays civilisé; même en Allemagne nazie, il n'existait rien de tel". Ces lois que les juristes juifs palestiniens ont condamnées le 7 février 1946, avant la création d'Israël, et à propos desquelles l'actuel Ministre israélien de la justice a dit que l'Allemagne nazie elle-même ne les avait pas appliquées, ces mêmes lois sont aujourd'hui en vigueur dans les territoires arabes occupés. Une telle situation n'appelle-t-elle pas la résistance? Peut-on considérer comme illégale la résistance à des lois à propos desquelles des Israéliens eux-mêmes ont dit qu'aucun citoyen digne de ce nom ne devrait les respecter? Peut-on logiquement qualifier cette résistance de terrorisme? Je voudrais que les deux délégations qui se sont aventurées à en donner une telle définition y réfléchissent, comparent leur définition avec celle que donna naguère le Ministre de la justice d'Israël, et se demandent laquelle le Conseil doit reprendre à son compte.

20. Il est légitime de résister à l'occupation, à l'annexion, aux expulsions, aux déportations, à la colonisation, à l'intimidation, à l'emprisonnement et à la torture. Ce qui est condamnable, c'est l'agression commise par Israël et qui a abouti à la situation actuelle. Ce que le Conseil de sécurité et le monde entier doivent condamner, c'est l'occupation elle-même.

21. Il n'est pas vrai que les dirigeants européens qui ont résisté à l'occupation de leur propre pays donnent leur caution à l'occupation israélienne. Je me refuse à croire une chose pareille. Qu'il me soit permis de citer une éminente personnalité de notre époque, le général de Gaulle, qui, lors de sa conférence de presse du 27 novembre 1967, a dit que l'on pouvait maintenant constater dans les territoires pris

par Israël pendant la guerre de juin tous les traits caractéristiques de l'occupation, "l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions, et il s'y manifeste contre [Israël] une résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme".

22. Pendant la seconde guerre mondiale, alors que la France était occupée par les nazis après la signature d'un armistice, des professeurs, des universitaires, les étudiants et des gens de toutes conditions quittèrent la France pour se préparer à la résistance. Le général de Gaulle quitta Bordeaux dans un petit avion pour aller en Angleterre organiser la résistance française. Comme l'a dit Winston Churchill "il portait avec lui, dans ce petit avion, l'honneur de la France". Ces illustres personnages voyaient dans la résistance le seul moyen de rétablir la liberté et la souveraineté de la France. Et aujourd'hui, la France, cette grande nation qui incarne de grandes valeurs, montre le chemin au monde.

23. M. Tekoah a parlé souvent d'actes de terrorisme et de sabotage commis contre Israël par les commandos arabes, et il n'a cessé de qualifier ces combattants de la liberté de terroristes et de saboteurs. Je tiens à lui rappeler que les sionistes, lors de la construction de l'Etat d'Israël, ont pratiqué systématiquement une politique de terreur et de meurtre. Les Arabes qui combattent aujourd'hui pour la liberté sont les victimes du terrorisme et des meurtres des sionistes. Ce sont ces gens que les sionistes ont chassés de leur patrie par le meurtre et la terreur. I. F. Stone est un écrivain et universitaire américain de religion juive, qui a fait autrefois partie d'une des organisations terroristes sionistes, étant lui-même sioniste à l'époque; il dirige maintenant une publication bien connue ici, *I. F. Stone's Weekly*. Dans un article du 13 janvier 1969, il écrit à propos de la question de la résistance :

"Il est peu agréable d'être forcé d'admettre que les guérilleros arabes font la même chose que ce que faisaient aux Anglais nos terroristes et nos saboteurs de l'Irgoun, du Stern et de la Haganah. Il n'est pas facile non plus de se décider à admettre qu'ils agissent pour des motifs aussi honorables que ceux qui nous animaient alors."

M. Stone ajoute :

"L'élite de la jeunesse arabe partage ces sentiments. Elle ne peut oublier les atrocités que nous avons commises contre des villages comme celui de Deir Yassin ni le fait que les Arabes palestiniens ont été arrachés à leur ancienne patrie à l'égard de laquelle ils ressentent les mêmes profondes attaches affectives que tant de Juifs qui se sont pourtant intégrés ailleurs."

Il poursuit :

"Nous avons délogé les Arabes palestiniens pour donner une patrie à notre peuple. C'est la simple vérité telle qu'elle apparaîtra dans l'histoire, et, tant que nous n'aurons pas réparé ce tort, tant que nous n'aurons pas réinstallé les réfugiés et créé un nouveau cadre politique au sein duquel le Juif et l'Arabe pourront vivre ensemble dans une nouvelle et grande Palestine, il n'y aura pas de paix."

24. Uri Avnery, qui fut membre de l'organisation de l'Irgoun et qui est actuellement député à la Knesset d'Israël, a écrit dans son livre *Israel without Zionism* (Israël sans le sionisme) : "Nous avons diffusé des tracts relatant les glorieux exploits de nos anciens camarades qui avaient placé une bombe dans un marché arabe populeux..." — je répète, "qui avaient placé une bombe dans un marché arabe populeux". Uri Avnery poursuit : "Nous avons manifesté contre les Britanniques en incendiant des immeubles gouvernementaux après que les Britanniques eurent publié en mai 1939 le Livre blanc qui mettait fin à l'immigration juive."

25. Le terrorisme ne fait pas et n'a jamais fait partie de nos traditions ou de nos valeurs. Il a été importé par les organisations terroristes d'Israël.

26. Mon gouvernement tient à souligner une fois de plus qu'il souhaite contribuer à tous les efforts des Nations Unies en faveur de la paix. Nous nous félicitons également de la réunion des quatre membres permanents du Conseil de sécurité. Mais nous espérons que les tentatives des Israéliens pour faire échouer leur action seront déjouées. Personne n'a oublié qu'avant la criminelle attaque israélienne contre la Jordanie une campagne de propagande hargneuse a été déclenchée contre le Conseil de sécurité en vue de faire échec aux efforts de celui-ci. Il s'ensuit donc que si le Conseil n'agit pas de façon efficace, on aboutira précisément au résultat que recherchait Israël.

27. Nous soutenons qu'en s'abstenant d'adopter une position ferme le Conseil de sécurité ne s'associera pas à l'action de ses quatre membres permanents et que cette attitude suffira à affaiblir tant l'action de cet organisme que celle des Nations Unies. Trop de temps s'est écoulé depuis que la France a pris une initiative inspirée par un noble motif.

28. La perspective d'une rencontre des quatre Grands crée pour le Conseil l'obligation de contenir les attaques israéliennes, lesquelles n'ont rien perdu de leur violence. Cette attitude rendra possible une solution fructueuse et pacifique. Nous n'attendons pas que les quatre Grands résolvent le problème en une séance, ni même en deux. Nous savons que ces rencontres prendront quelque temps. A moins qu'en ce lieu et en ce moment précis nous n'empêchions Israël de commettre de nouvelles agressions, ce pays se sentira encouragé, pendant la durée des rencontres, à attaquer la Jordanie chaque fois qu'il estimera que cela peut servir ses desseins.

29. Mon gouvernement m'a chargé de faire observer ce qui suit aux membres du Conseil de sécurité.

30. En premier lieu, rien ne permet de placer sur le même plan les actes individuels de résistance accomplis à l'intérieur des territoires arabes occupés et une attaque aérienne bien préparée, préméditée, non discriminatoire et de grande envergure.

31. Deuxièmement, l'attaque israélienne visait des centres abritant des civils et des cultivateurs dont certains venaient de la rive occidentale et Israël a reconnu avec arrogance avoir commis ce crime.

32. Enfin, si le Conseil de sécurité hésite à prendre des mesures efficaces ou s'il sous-estime la gravité de la situation qu'a créée cette attaque israélienne, il en résultera nécessairement les conséquences suivantes : a) la situation se dégradera et les perspectives de paix dans la région seront bouchées; b) les chances de succès de l'action des quatre Grands seront réduites; c) Israël sera encouragé à lancer de nouvelles attaques, de grande ampleur; d) les peuples et les gouvernements perdront confiance dans l'efficacité de cet organisme.

33. Permettez-moi de répéter que la victime, la Jordanie, ne saurait être placée sur le même plan que l'agresseur, Israël, et que nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera une résolution traduisant la réalité de cette situation.

34. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Au cours des nombreuses séances que le Conseil de sécurité a tenues en 1968 pour examiner la situation au Moyen-Orient, et notamment les violations graves et répétées du cessez-le-feu et leur cortège de victimes, de destructions et d'immenses dommages matériels, ma délégation a exposé à maintes reprises son point de vue avec franchise et sincérité. Si ses opinions ont toujours été exprimées de manière uniforme et sans ambiguïté, c'est que le concept sur lequel elles reposent est invariable et immuable.

35. Le Conseil s'occupant maintenant de faits nouveaux et d'une grande gravité, dont la nature est tout à fait semblable à celle de certains des événements qui se sont déroulés l'an dernier, je pourrais me borner, pour préciser la position de ma délégation, à citer les déclarations que j'ai faites moi-même antérieurement. Je crois néanmoins que le simple fait de mentionner, même brièvement, ces déclarations ne suffirait pas et qu'il faut, au contraire, exprimer une fois de plus notre opinion.

36. Nous déplorons les pertes en vies humaines, qu'elles soient arabes ou israéliennes, et notre douleur est profonde et sincère. Nous déplorons les dommages matériels, surtout ceux qui sont infligés à un pays en voie de développement qui, de ce fait même, comme dans le cas de la Jordanie précisément, se caractérise par une infrastructure économique fondamentalement fragile. Les vies qui ont été perdus le sont à tout jamais, et les dommages matériels ne peuvent être réparés qu'au prix de nouveaux sacrifices considérables, imposés à une population déjà affectée par les problèmes du sous-développement et rendus encore plus aigus par ceux qui résultent d'une guerre récente.

37. Nous n'avons jamais été disposés, et nous ne le sommes pas non plus aujourd'hui, à tolérer les incidents violents et autres violations graves du cessez-le-feu, et nous ne pensons pas que les divers membres du Conseil ni celui-ci dans son ensemble le soient. Nous n'acceptons pas la notion du droit d'exercer des représailles, en vertu duquel un Etat pourrait prétendument s'arroger le droit d'effectuer des opérations militaires du type de celles que le Conseil examine actuellement dans le territoire d'un autre Etat. Nous déplorons tous ces incidents, mais en même temps nous tenons à faire une distinction entre les deux catégories d'agissements considérées, car leur nature n'est pas la

même. C'est en vertu de ce critère uniforme et invariable que nous avons été amenés à voter en faveur de l'adoption de toutes les résolutions relatives au Moyen-Orient qui ont été adoptées par le Conseil en 1968, c'est-à-dire l'année où nous avons commencé à participer à ses délibérations.

38. La triste réalité est que ce sont des civils innocents qui sont les premiers à souffrir de ces incidents violents et des actes de représailles, et que c'est parmi eux que l'on dénombre le plus de victimes.

39. L'histoire du Moyen-Orient, en particulier au cours des dernières décennies, offre le spectacle tragique et indescriptible de la guerre, de la mort et de la désolation. Et nous nous demandons quand viendra le moment où il sera mis fin à ces souffrances, ou tout au moins où l'on entreverra l'espoir de jours meilleurs.

40. Consternés par le spectacle déchirant de ce passé si proche et par celui que nous offre un présent chargé de sinistres présages, nous pensons qu'il est plus urgent que jamais d'agir délibérément, aussi bien individuellement que collectivement, en vue d'éviter que la détérioration de la situation existante ne provoque de nouveau une explosion dont les flammes pourraient non seulement embraser les Etats du Moyen-Orient mais aussi se communiquer à beaucoup d'autres dans une conflagration gigantesque.

41. C'est l'esprit dominé par cette préoccupation que nous observons tous les événements, positifs et négatifs, qui se produisent au Moyen-Orient ou se rapportent à cette région. Parmi les événements négatifs, indubitablement négatifs, figurent ceux qui ont motivé l'actuelle série de réunions du Conseil, et ce caractère négatif est encore accentué par les circonstances dans lesquelles ils se sont produits. Les parties au conflit et l'ONU elle-même disposent de l'instrument de base pour aboutir à une paix juste et durable. J'ai évidemment à l'esprit la résolution 242 (1967), que le Conseil a adoptée à l'unanimité le 22 novembre 1967 et dont les dispositions et les principes contiennent les éléments essentiels pour assurer cette paix tant désirée. L'ONU et les parties au conflit ont aussi les moyens de mettre en oeuvre cette résolution, grâce à la ténacité, à la persévérance et à la compétence du Secrétaire général et de son représentant spécial, l'ambassadeur Jarring. Je n'ai pas besoin de réitérer notre point de vue au sujet de la résolution 242 (1967) qui, issue du projet de résolution que, de concert avec les autres Etats d'Amérique latine, nous avons eu l'honneur de présenter lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, représente la tradition, l'esprit et la philosophie de notre continent.

42. J'ai dit que les événements qui motivent notre réunion d'aujourd'hui voient encore accentué leur caractère négatif par les circonstances mêmes dans lesquelles ils se sont produits. Nous sommes tous au courant des consultations qui ont lieu en ce moment entre quatre membres permanents du Conseil de sécurité dans le but d'intensifier la recherche d'une paix juste et durable sur la base de la résolution 242 (1967). Nous savons que les efforts déployés à cette fin sont accomplis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et qu'ils visent à renforcer les mesures prises au moyen des mécanismes créés et des instruments adoptés par le Conseil.

43. La structure du Conseil de sécurité, telle qu'elle a été arrêtée par la Charte, ne confère pas seulement des droits particuliers à ses membres permanents, mais leur confie aussi des responsabilités spéciales. Il est donc juste que ces membres permanents assument sans plus tarder ces responsabilités spéciales. Les barrières qui empêchaient les consultations ont été maintenues pendant trop longtemps, et c'est avec satisfaction que nous observons qu'elles sont en train d'être levées. Par ailleurs, nous pécherions par excès de naïveté si nous ne reconnaissions pas à sa juste valeur l'influence que ces membres permanents peuvent exercer sur les parties au conflit.

44. Néanmoins, tous ces efforts, auxquels nous apportons notre concours et notre appui, ne sauraient suffire pas plus que la meilleure volonté du monde. Ce qui est absolument indispensable c'est de disposer de la coopération sans réserve des parties elles-mêmes, et la meilleure façon pour elles de coopérer serait de respecter strictement le cessez-le-feu. J'ai souvent dit que la situation résultant du respect du cessez-le-feu ne saurait être que provisoire en raison de sa nature même, tant qu'elle ne fera pas définitivement place à une paix juste et durable; cette situation devrait néanmoins fournir l'occasion de créer un climat permettant à la recherche de cette paix, aux efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial, ainsi qu'aux consultations des quatre membres permanents du Conseil de sécurité, de produire les résultats que nous attendons avec tant d'impatience.

45. Dans ces conditions, ma délégation n'hésite pas à en appeler une nouvelle fois, dans un esprit fraternel, à la sagesse et au bon sens, dans l'espoir de voir les parties en cause observer scrupuleusement le cessez-le-feu, pour le bien premier des peuples directement intéressés et pour celui de la communauté internationale, qui est profondément préoccupée par la situation qui règne actuellement au Moyen-Orient.

46. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Liu Chieh.

47. M. LIU (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Je dois rappeler à nouveau au Président que je parle en ma qualité de représentant au Conseil.

48. Nous sommes invités, une fois encore, à débattre de la situation au Moyen-Orient, notamment à propos de l'accusation de la Jordanie selon laquelle, le 26 mars, des avions israéliens ont attaqué des villages et des centres civils jordaniens dans la région de Salt, causant de lourdes pertes et des dommages considérables.

49. Israël n'a pas démenti cette accusation quant au fond. Il affirme seulement que les objectifs de cette attaque étaient des centres d'éléments armés hostiles à Israël. Quoi qu'il en soit, la délégation chinoise accorde une sérieuse attention à cet incident. On ne saurait voir dans de tels raids aériens, effectués au-delà des frontières nationales, autre chose qu'une violation flagrante du cessez-le-feu et qui doit, de ce fait, être condamnée par le Conseil. Les dispositions de la Charte des Nations Unies prohibent le recours à la force.

50. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil, le 27 mars [1467^{ème} séance], le représentant permanent d'Israël a présenté cette action israélienne comme un acte de légitime défense. La délégation chinoise n'a rien à objecter au droit de légitime défense, droit reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En l'occurrence, toutefois, il s'agit moins d'un acte de légitime défense que d'une action punitive. Israël semble voir dans l'action armée un moyen efficace d'obtenir réparation. Si tel est le cas, il semble que ce pays ne considère pas comme suffisamment urgente et souhaitable la poursuite d'une politique de conciliation. Tenter d'accélérer le processus de la paix en recourant à une force supérieure risque non seulement de se révéler une attitude vaine mais pourrait également anéantir tous les progrès réalisés en direction de la paix et rendre aléatoire la perspective d'un règlement juste et durable.

51. En s'exprimant ainsi, la délégation chinoise n'oublie pas que les actes de violence et de représailles sont devenus quotidiens et que les échanges de coups de feu continuent sans diminuer de violence de part et d'autre de la ligne du cessez-le-feu, particulièrement dans la zone de Suez. Il en résulte misère et mort pour les populations mêmes au nom desquelles sont commis ces actes de quasi-belligérance. La violence est regrettable sous toutes ses formes quels que puissent en être les motifs ou les explications rationnelles, où et quand qu'elle intervienne. Il est plus que temps de prendre conscience du fait que seules des méthodes pacifiques permettront de servir de façon durable la cause de la justice et de réaliser les aspirations fondamentales des populations de la région.

52. Les bases d'un accord juste et durable ont déjà été énoncées dans la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) du 22 novembre 1967. Le représentant spécial du Secrétaire général se trouve actuellement au Moyen-Orient pour sonder à nouveau les chances d'un tel accord. L'action en faveur de la paix, engagée par les puissances intéressées, n'en est qu'à son début. Le moment serait mal choisi pour mettre le navire en péril. La délégation chinoise invite donc instamment toutes les parties intéressées à accorder à l'ambassadeur Jarring toute l'assistance souhaitable en vue de la recherche d'une paix qui ne pourra résulter que de la coopération et de l'assentiment de l'ensemble des Etats de la région du Moyen-Orient.

53. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour ce matin.

54. Je donne la parole au représentant d'Israël.

55. M. **TEKOA** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Ni la rancœur, ni la passion, ni les injures ne peuvent cacher la réalité. Tout le monde connaît les faits. Les Etats arabes, ayant échoué dans leur tentative de détruire Israël en 1967, ont de nouveau recours à la vieille méthode du terrorisme, et cela est conforme à la décision adoptée par les chefs d'Etat arabes à la Conférence de Khartoum en septembre 1967. Elle a été réaffirmée à la Conférence arabe des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue au Caire en septembre dernier et a été proclamée depuis à maintes reprises par les chefs arabes.

56. Les Etats arabes essaient ici en vain de trouver des prétextes et une justification pour ce terrorisme. Ils

l'appellent guerre populaire; mais en fait il est mené par environ 4 000 maraudeurs organisés, armés, entraînés et payés par les gouvernements arabes et opérant à partir de territoires non contrôlés par Israël. Ils l'appellent résistance aux conséquences des hostilités de 1967. En fait, il s'agit de la même méthode de guérilla que celle que les Etats arabes ont utilisée contre les civils tout au long des années 50 et 60, bien avant juin 1967. Ils l'appellent guerre de libération, mais le monde sait et n'a pas oublié que c'est ainsi que les Etats arabes ont appelé leur invasion d'Israël en 1948, ainsi que les actes de belligérance qu'ils ont commis contre Israël pendant toute la période de l'armistice. Rien n'a changé depuis 1948 si ce n'est que les Etats arabes ont de nouveau échoué dans leur sinistre dessein de détruire Israël, mais ils ne se sont pas encore rendu compte apparemment que le temps de la paix est venu.

57. Qu'attend exactement de nous la Jordanie ? Que nous lui permettons de continuer sa guerre de 21 ans contre Israël sans nous défendre ? Que nous restions inactifs alors que la guérilla terroriste se poursuit à partir du territoire jordanien ? Que nous acceptions le meurtre gratuit de citoyens israéliens ? Le monde ne s'attend pas que nous agissions de cette manière. Il est temps que la Jordanie adopte la même attitude. N'oublions pas le vieux proverbe : "Celui qui creuse un trou y tombe."

58. Le représentant de la Jordanie a de nouveau essayé de rejeter la responsabilité du terrorisme. De toute évidence, son gouvernement et lui-même voudraient essayer de le faire au cours d'un débat au Conseil de sécurité.

59. Toutefois, au cours de séances précédentes, j'ai établi la responsabilité juridique et pratique qu'assume la Jordanie dans cette guérilla. Ce n'est qu'au Conseil de sécurité que la Jordanie nie cette responsabilité. Au Moyen-Orient, elle s'en vante.

60. Lors d'une interview donnée à *Al-Ahram*, publiée il y a quelques jours seulement, le 18 mars 1969, le roi Hussein disait : "Après 1967, nous avons, en fait, commencé des opérations de fedayin. Nous avons ouvert nos portes aux opérations et la résistance à l'occupation a commencé dans les territoires occupés."

61. Le nouveau Premier Ministre jordanien, M. Rifai, déclarait dans une interview par téléphone au journal *Al-Jarida* du Liban, le 25 mars 1969 : "Nous continuerons, comme le gouvernement démissionnaire, à appuyer les fedayin".

62. Dans une note au roi Hussein, le Premier Ministre, M. Rifai, déclarait le 24 mars 1969 : "C'est avec beaucoup de plaisir et d'admiration que nous évoquons la coordination magnifique qui existe entre nos forces armées, les forces arabes et nos bien-aimés combattants de la résistance."

63. Il ne peut y avoir aucun doute quant à l'engagement direct, et donc à la responsabilité du Gouvernement jordanien dans la guérilla terroriste menée contre Israël à partir du territoire jordanien.

64. Le représentant de la Jordanie persiste à nier que Ein Hazar servait de base à El-Fatah. Pourtant, comme je l'ai

montré hier, ce fait est généralement connu et des correspondants étrangers qui ont visité le secteur avant l'action israélienne du 26 mars en ont largement fait état dans la presse mondiale. Le fait que les autorités jordaniennes aient essayé de le cacher après le 26 mars n'est pas inhabituel compte tenu de l'attitude qu'a eue la Jordanie par le passé; cela n'est pas non plus difficile. Le camp d'Ein Hazar, comme je l'ai dit dans notre première séance du 27 mars, se composait de quelques bâtiments destinés aux commandos et à des dépôts de matériel, d'une cantine ou deux et de tentes pour les membres d'El-Fatah. A cette séance j'ai également décrit le barrage que les maraudeurs ont établi sur la route à Ein Hazar, et où l'on arrête les voyageurs venant de la rive occidentale pour vérifier leurs papiers et les interroger. Les quatre conducteurs de camion tués le 26 mars ont été malheureusement victimes de ce barrage.

65. Le représentant de la Jordanie a mentionné le fait qu'un saboteur était mort en prison. L'examen médical a réfuté les allégations qu'il a formulées ici. Depuis juin 1967, c'est la seule fois qu'un terroriste arabe est mort dans une prison israélienne. Je suggérerais à l'ambassadeur El-Farra d'examiner les bilans des prisons jordaniennes et d'autres prisons arabes, les bilans des tortures, de cruauté mentale et physique et des morts qui s'y produisent fréquemment. Je lui suggérerais également d'examiner les listes de Juifs tués depuis juin 1967 dans des camps de concentration égyptiens, des Juifs sauvagement pendus à Bagdad, des Juifs torturés à Damas.

66. Le représentant de la Jordanie n'est pas content non plus du nombre de manifestations qui se sont produites dans des zones contrôlées par Israël. Les manifestations sont-elles inhabituelles au Moyen-Orient? A-t-il oublié les émeutes et l'agitation qui ont eu lieu dans les zones administrées et occupées par la Jordanie? N'examinons qu'une seule année, l'année précédant les hostilités de juin 1967. En janvier 1966, à la suite de manifestations et d'émeutes à Jéricho, les autorités jordaniennes y ont arrêté 200 personnes. En avril, à la suite d'une agitation très étendue sur la rive occidentale, elles ont arrêté 2 000 personnes. En mai, des manifestations de masse ont eu lieu dans la partie est de Jérusalem, à Hebron et à Ramallah. La police a eu recours à la force, a fermé les écoles et arrêté des centaines de personnes. En juillet de la même année, des troubles et des manifestations de masse ont éclaté à Naplouse. La police jordanienne a utilisé des gaz lacrymogènes; 12 personnes ont été blessées et 250 arrêtées. Novembre a connu toute une série de troubles violents et d'accrochages entre civils et police et forces armées jordaniennes; il y a eu de nombreux blessés. Le 21 novembre, des grèves du commerce et des affaires ont éclaté dans la région de Ramallah. L'armée a été appelée à intervenir et elle a employé des chars. Les autorités jordaniennes ont imposé le couvre-feu et ont fermé toutes les écoles. Des événements semblables se sont produits tout au long de novembre et décembre dans la plupart des autres villes. Le 24 novembre, l'armée jordanienne a de nouveau employé des chars et des gaz lacrymogènes. Vingt manifestants ont été tués, Monsieur l'ambassadeur El-Farra, par les forces armées jordaniennes et bien d'autres ont été blessés. Le 8 décembre 1966, l'armée et la police jordaniennes ont réprimé par la force une grève générale des affaires. Le 13

janvier 1967, la population de Naplouse s'est soulevée; des barricades ont été élevées dans les rues. L'armée jordanienne a dû encercler toute la ville et réprimer la résistance par la force.

67. Dans l'*Al-Muharir* de Beyrouth, le 5 juillet 1966, on lisait :

"Selon une source bien informée, le nombre de personnes arrêtées en Jordanie depuis la dernière semaine de juin s'élève à 500 . . . Des arrestations ont été effectuées à Naplouse, Amman, la Vieille Ville de Jérusalem, Ramallah, Hebron, Irbid, Jéricho, Jerash . . . (suit une longue liste des personnes arrêtées).

"Kamel Nef'a, professeur de philosophie et de sociologie à l'université de Jordanie, a également été arrêté. Il a été gravement torturé" — je cite un journal libanais —, "et finalement transféré à l'hôpital Falastin d'Amman. Tous les professeurs de l'école du camp de réfugiés de Jebel el-Husseini ont été placés sous mandat d'arrêt ainsi que plusieurs étudiants. Des rafles identiques ont été effectuées aux camps de Jéricho et d'El-Arub et dans la ville de Ma'an."

68. Le représentant de la Jordanie a mentionné un certain nombre de personnes arrêtées par Israël pour des actes de violence commis contre des civils. Il n'a pas mentionné toutefois que la plupart de ces gens sont des agitateurs professionnels et que quelques-uns d'entre eux ont été arrêtés par les Jordaniens pour les mêmes crimes. Daud el-Husseini, mentionné par l'ambassadeur El-Farra, a été arrêté par les autorités jordaniennes le 23 avril 1969 avec 120 autres politiciens.

69. D'après le journal libanais *Al-Muharir* du 10 mai 1966 "Le nombre de personnes arrêtées par le Gouvernement jordanien est maintenant de plusieurs douzaines, et parmi elles se trouvent Ayub Abibi et le Dr. Subhi Gosha" également mentionnés aujourd'hui par l'ambassadeur El-Farra.

70. La radio de Bagdad a annoncé le 27 octobre 1963 : ". . . il y a deux jours, à minuit, le Dr. Khaled el-Darzi a été arrêté pendant son travail à l'hôpital de Naplouse."

71. Une personnalité arabe bien connue, le professeur Walid Al-Khalidi a écrit :

". . . La rive occidentale est devenue une colonie jordanienne occupée par les "forces du désert et les mercenaires", où l'on interdit aux Palestiniens de s'organiser; la bande de Gaza est administrée comme territoire occupé par un gouvernement arabe . . ."

72. En parlant des anciennes lois en vigueur pendant le mandat britannique et appliquées par Israël, le représentant jordanien a oublié de mentionner, comme il le fait souvent, le fait primordial dans ce domaine, à savoir que ces lois sont également des lois jordaniennes applicables à la rive occidentale et appliquées par Israël conformément aux principes généralement acceptés du droit international.

73. En vérité, je n'hésite pas à dire que quand les citoyens des Etats arabes, qu'ils soient juifs ou non, commenceront à

jouer ne serait-ce qu'en partie de la liberté de pensée, de la liberté d'expression, de la liberté de réunion, de la liberté de mouvement et de la sécurité personnelle dont jouissent les habitants arabes des zones placées sous contrôle israélien, les Etats arabes auront accompli des progrès considérables vers la démocratie.

74. Le représentant de la Jordanie plaide une fois de plus pour une résolution partielle et inéquitable. Hier, il a énuméré une liste entière de ces résolutions. Ces décisions ont-elles apporté une contribution constructive à une solution du problème du Moyen-Orient ? Des résolutions unilatérales peuvent-elles apporter une telle contribution ?

75. Tout le monde connaît l'histoire des délibérations du Conseil de sécurité sur le conflit israélo-arabe; tout le monde sait que le veto a empêché de traiter ce problème d'une manière constructive depuis 1953. Tout le monde sait que l'actuelle composition du Conseil est telle que, quelque extrême et injuste que soit un texte, il obtiendra toujours l'appui de la majorité des membres.

76. Dans ces circonstances, une résolution du genre de celle que recherchent la Jordanie et ceux qui l'appuient ne peut avoir qu'un seul effet sur la situation, à savoir accroître la tension et diminuer les chances de compréhension et de paix. Seule une compréhension réciproque entre les parties elles-mêmes peut amener cette solution. Si la Jordanie désire réellement y parvenir, elle recherchera cette compréhension avec Israël, au lieu d'ajouter encore à la liste des textes partiels et négatifs.

77. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

78. **M. EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Il se trouve que chaque fois que je veux répondre à M. Tekoah j'ai le désavantage de devoir lutter contre la montre. Il est presque 13 h 45, et je crois que j'abuserais de la bonne volonté du Conseil si je devais répondre à toutes les questions soulevées par M. Tekoah cet après-midi. Je me limiterai donc à deux ou trois points, me réservant le droit de parler encore ultérieurement.

79. Commençons par le dernier point dont a parlé M. Tekoah, la question des résolutions. M. Tekoah a dit qu'une résolution n'engage en rien Israël simplement parce que, je crois, elle n'est pas conforme à ses désirs.

80. Il n'est pas question des amis de la Jordanie, car, en ce qui concerne Jérusalem, les résolutions condamnant Israël ont été adoptées et appuyées par 99 voix à l'Assemblée et 13 voix au Conseil de sécurité. Pas une seule délégation, qu'elle soit ou non amie d'Israël, n'a voté contre ces résolutions, qui déclaraient nulle l'annexion de Jérusalem par Israël.

81. Mais Israël aimerait que le Conseil de sécurité se conduise conformément à ses objectifs. Quand le Conseil a pris sa décision en décembre dernier, quelle a été la réaction ? Mme Meir, qui est maintenant le Premier Ministre d'Israël, a dit : "Je commence à être vraiment désolée pour cette famille des nations qui siège là et discute nos actions. Il serait plus justifié que la Knesset débattenne des

Nations Unies et du Conseil de sécurité." Israël voudrait que la Knesset soit l'organe suprême du monde, disant au Conseil de sécurité ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. L'actuel Premier Ministre d'Israël dit qu' "il serait beaucoup plus justifié que la Knesset", le parlement israélien, "débattenne des Nations Unies et du Conseil de sécurité". Cette déclaration figurait le 6 janvier 1969 dans le *Jerusalem Post*, journal semi-officiel d'Israël.

82. M. Allon, premier ministre adjoint d'Israël, c'est-à-dire le numéro deux, a dit : "Le Conseil de sécurité des Nations Unies est devenu un conseil d'insécurité, encourageant l'activité terroriste." C'est le Premier Ministre adjoint qui parle.

83. Je pourrais continuer et citer le général Dayan qui dit à peu près la même chose. Il ne s'agit donc pas de la soi-disant répartition inéquitable au Conseil. Le Conseil a été constitué conformément à la Charte, d'une façon juste et équitable. Il s'agit plutôt de la convoitise d'Israël, de sa cupidité et de son désir d'obtenir encore et toujours davantage chaque jour et chaque semaine s'il le peut.

84. M. Tekoah a fait état de ce qui se passe sur la rive orientale, mais il a oublié une chose : ce qui se passe sur la rive orientale relève de la juridiction intérieure. La question fondamentale est : que font les Israéliens sur la rive occidentale ? Pourquoi y sont-ils ? Pourquoi occupent-ils la rive occidentale ? Leur présence sur la rive occidentale, sur le territoire de la Jordanie, n'est-elle pas un acte d'agression permanente, condamné par la jurisprudence des Nations Unies ? Voilà la question importante.

85. Mais quand ils expulsent des gens — et 460 000 personnes ont été chassées par Israël vers la rive orientale du Jourdain après la guerre de Six jours —, ils ne doivent pas s'attendre que ces gens leur envoient une note de remerciement. Ils se trompent s'ils s'attendent à cela, ils se trompent s'ils ne s'attendent pas que la population chassée revienne pour se battre. Ces gens sont citoyens jordaniens, qu'ils soient sur la rive ouest ou est. Ils appartiennent à un territoire, reconnu par les Nations Unies, un Etat Membre des Nations Unies ayant reçu de tous ses amis l'assurance que son intégrité territoriale sera préservée. Que font donc les Israéliens sur la rive occidentale, et dans le Sinai, et dans la bande de Gaza, et sur les hauteurs de Golan ? Voilà la question importante.

86. Je n'en ai plus que pour deux minutes. M. Tekoah a dit que les terroristes arabes opèrent à partir de territoires situés en dehors de la zone occupée. Ce n'est pas vrai. La résistance a lieu à l'intérieur. Mais nous savons très bien que l'attitude d'Israël sur la rive occidentale prouve clairement qu'il essaie d'annexer ce territoire jordanien. Je n'ai pas besoin d'aller très loin pour vous donner des preuves. Parlez du général Dayan, le héros d'Israël. Que dit-il maintenant pour accroître sa popularité, quelque chose qui reflète la pensée du sionisme ? Il a dit : "Je vois le Jourdain comme notre frontière", le Jourdain, frontière du futur Etat d'Israël, "et la chaîne de montagne à l'ouest du fleuve", région que l'on bombarde maintenant mais qui n'est pas encore occupée, les hauteurs situées entre la Syrie et la partie nord de la rive orientale du Jourdain, "comme un ensemble de bases permettant de protéger notre frontière".

87. C'est le héros d'Israël qui parle. Il a commencé toute cette guerre, et maintenant il dit ce qu'il veut. Allon voulait une partie du territoire occupé comme garantie de sécurité; et puis Dayan en a voulu davantage, pour assurer la sécurité, pour avoir davantage de territoire afin de garantir la sécurité de l'autre région occupée.

88. Cela n'a pas de limites. La question qui devrait retenir l'attention du Conseil et qui devrait toujours faire l'objet de son étude est : pourquoi, au bout de 22 mois, les Israéliens sont-ils encore là ? Je crois que le retrait est la seule réponse; et tant qu'il n'y aura pas de retrait, il y aura une résistance. Je n'ai pas à m'excuser auprès de M. Tekoah; la résistance continuera parce que tel est l'esprit du jour, l'esprit de libération et l'esprit des droits de l'homme. Quand un peuple est opprimé, il résiste, jusqu'à ce qu'il se débarrasse des conquérants. Or, les conquérants sont les Israéliens.

89. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

90. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : J'aurais préféré ne pas prendre la parole à cette heure tardive, d'autant que l'heure du déjeuner est déjà passée. Cependant, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que cette réunion était prévue pour 11 heures du matin. Au cours de ces dernières années, les consultations ne se tenaient ni la nuit ni au début de la matinée mais juste avant l'heure prévue pour l'ouverture de la séance. Il en a été ainsi au Conseil pendant de nombreuses années. Ceux d'entre nous qui ne sont pas consultés viennent ici à l'heure. En fait, ce n'est pas une excuse mais une simple remarque, afin que ceux d'entre nous qui viennent ici à l'heure puissent avoir la possibilité de participer aux discussions sans chercher à perturber l'emploi du temps des autres, qu'il s'agisse des repas ou des autres obligations qu'ils peuvent avoir.

91. Il m'est impossible de demeurer silencieux après avoir entendu M. Tekoah citer des proverbes comme : "Celui qui a creusé un trou tombe dedans." Je pense qu'il devrait citer correctement le proverbe, étant donné qu'il s'agit d'un vieux proverbe sémite ainsi conçu : "Celui qui creuse un trou pour son frère tombe dans ce trou." Je dois aussi lui rappeler un proverbe qui dit : "Celui qui règne par l'épée périra par l'épée." Ces deux procédés, creuser un trou et régner par l'épée, sont déplorables à l'époque des Nations Unies. Mais nous devons faire face à la réalité et nous n'avons pas d'autre choix que de nous préoccuper des tragédies et des épreuves des peuples, quels que soient leur race, leur religion ou le sexe des intéressés.

92. M. Tekoah a dit que les Etats arabes se sont associés comme des criminels, en quelque sorte, pour détruire Israël en 1948. Les Etats arabes ne voulaient détruire personne en Palestine. C'est un peuple étranger, qui s'est trouvé être composé de Juifs, originaires de l'Europe orientale et de l'Europe centrale qui, se servant du judaïsme à des fins politiques et économiques, est venu en Palestine et s'est heurté à une résistance.

93. La puissance mandataire, le Royaume-Uni, a échoué dans ses efforts pour établir la paix en Terre sainte

pendant toute la période qui s'est écoulée depuis le moment où elle fut instituée puissance mandataire par le Traité de Versailles, de 1919 à 1939, soit 20 années pendant lesquelles les Arabes et les Juifs se sont massacrés les uns les autres. Les Britanniques ont eux-mêmes été victimes de cette tragédie puisque bon nombre de leurs soldats, qui étaient censés être là pour maintenir la paix, ont été tués, insultés ou se sont vu cracher au visage.

94. Ce peuple étranger venu d'Europe centrale et orientale, qui s'est trouvé composé de Juifs et je dirais même plus encore, de sionistes, est à l'origine de toutes ces tragédies. On parle d'atrocités et l'on dit que les Arabes imitent les nazis en oubliant que même à Lidice, en Tchécoslovaquie, les nazis ont épargné les enfants, ainsi que les hommes âgés et les femmes lorsqu'ils se sont livrés à des représailles parce que le valeureux peuple tchèque de cette petite ville essayait de lutter pour se libérer des nazis. Lorsque j'ai parlé de cette question au sein des organes des Nations Unies, il y a des années déjà, j'ai vérifié ce point auprès de mon collègue tchèque, qui m'a dit que les nazis n'avaient pas tué les enfants et, si ma mémoire est fidèle, que les hommes au-dessus de 50 ans ainsi que les femmes avaient été épargnés. Il s'agissait cependant de nazis.

95. Qu'ont fait les sionistes ? Deir Yassin a été rayé de la carte de la Palestine; tout ce qui était vivant, et non point seulement les êtres humains, a été tué et assassiné à l'aube sous le feu des mitrailleuses. Et par qui ? Par les bandes criminelles dont a parlé mon collègue de la Jordanie. Vous parlez, Monsieur Tekoah, de creuser des fossés. C'est bien ce qui a été la cause de la panique de la population autochtone, à savoir les Arabes de Palestine. Oubliez qu'ils sont Arabes. Ils ont eu si peur qu'ils ont passé le Jourdain et sont devenus des réfugiés.

96. Vous parlez des atrocités jordaniennes, des atrocités égyptiennes, des atrocités syriennes. Elles sont toutes à déplorer et je crois que vous devriez faire en sorte, Monsieur Tekoah, de ne pas mentionner les atrocités des autres alors que c'est vous qui avez commencé à en commettre alors que la terre de Palestine était encore la terre de la paix, avant d'être usurpée par les sionistes européens. Du temps de l'Empire ottoman, il ne se commettait pratiquement aucun crime en Terre sainte. Des crimes personnels, peut-être, comme cela se produit partout mais en réalité il y en avait très peu. Les Arabes n'avaient nul désir d'anéantir qui que ce soit en Palestine. Ce sont des sionistes étrangers de l'Europe orientale qui ont déclenché toute cette tragédie. Malheureusement, il est bien vrai que celui qui se sert de l'épée périra par l'épée et c'est précisément pour éviter de telles tragédies que nous sommes ici.

97. Mais qui met sur le même plan la Jordanie et Israël si ce n'est le représentant d'une puissance qui a soutenu Israël depuis sa création ? Pourquoi ? C'est tout à fait concevable. C'est parce que cette puissance, cet Etat qui appuie l'agression israélienne, subit dans une large mesure l'influence des sionistes, qui se sont infiltrés dans le gouvernement dudit Etat dont ils contrôlent en grande partie les moyens d'information, ce qui leur permet de faire pencher la balance dans le domaine économique et social dans ce pays, de même que, je dois le dire, dans beaucoup d'autres pays occidentaux.

98. Et pourquoi Israël entreprend-il une telle action à la veille même du jour où les grandes puissances essaient de se réunir dans l'espoir de trouver une solution ? C'est pour semer la discorde entre les quatre grandes puissances et, soyons francs, particulièrement entre les Etats-Unis, d'une part, la France et l'Union soviétique, d'autre part, ensemble ou séparément, uniquement parce que les chefs d'Etat et de gouvernement de la France et de l'Union soviétique ne laissent pas les sionistes influencer leur politique, comme les sionistes estiment qu'ils devraient le faire. Les sionistes pensent qu'ils devraient venir dire aux Etats-Unis : "Vous avez bien raison d'appuyer Israël; oubliez l'objectivité et, d'un commun accord, bradons les Palestiniens", c'est-à-dire ce peuple palestinien qui n'a jamais été mentionné si ce n'est, ces trois ou quatre dernières années, par ce conseil — et encore, par hasard — comme une entité, comme un peuple qui a une personnalité et qui aurait dû être libéré il y a longtemps, après que les Britanniques eurent renoncé à leur mandat sur la Palestine.

99. Mon frère jordanien a dit ce matin que certaines puissances — qu'il n'a pas nommées, car il est, je suppose, plus poli que moi et s'en tient au langage diplomatique — s'efforcent de mettre sur le même plan la Jordanie et Israël pour ce qui est du dernier acte d'agression en date. Puis-je rappeler à mon excellent ami l'ambassadeur des Etats-Unis, qui n'est autre que M. Yost, pourquoi les Etats-Unis sont engagés dans une guerre en Extrême-Orient ? Pourquoi ? Parce que, comme on nous l'a dit et redit, les Etats-Unis ont estimé que l'une des parties aux Accords de Genève avait enfreint ces accords. Ce qui est plus important, et ne faudrait-il pas établir un parallèle, même si l'on peut dire qu'un différend a plus d'importance qu'un autre, ne pourrait-on mettre en parallèle les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur les devoirs et obligations non seulement des quatre grandes puissances, mais aussi des parties au différend de Palestine ? Il se trouve qu'Israël a foulé aux pieds toutes les résolutions adoptées. Israël n'a pas respecté les lignes de démarcation de l'Accord de partage de 1947; il a foulé aux pieds le droit des réfugiés de Palestine de retourner dans leur patrie, comme l'a rappelé mon collègue jordanien. Les mesures prises par Israël, même par l'intermédiaire de son organe législatif, en ce qui concerne Jérusalem, devraient être considérées comme nulles et non avenues et ont été considérées comme telles par ce conseil. Pourquoi les grandes puissances ne mettent-elles pas sur le même plan la violation par Israël de toutes ces résolutions et les infractions présumées à un accord par l'un de ses signataires en Extrême-Orient ? Au moins 450 000 soldats étrangers se trouvent en Extrême-Orient parce que l'une des grandes puissances a estimé que les Accords de Genève avaient été enfreints ou violés; mais, dans le cas qui nous occupe, un pays qui n'est autre qu'Israël a systématiquement enfreint et violé un accord conclu entre cinq, six ou sept Etats — je ne me souviens pas du chiffre exact. Dix Etats ont apposé leur signature sur l'Accord de Genève en 1954, mais lorsqu'on a présumé que cet accord avait été violé par l'une des parties, une grande guerre a été déclenchée, qui risque d'occasionner un jour un vaste holocauste dans lequel nous serons tous impliqués si l'on n'y met pas fin au plus vite.

100. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies se prononcent sous forme de résolutions qui

n'ont besoin d'aucune interprétation car elles sont claires en ce qui concerne le partage de la Palestine qui, de toute façon, était illégal — mais passons sur l'illégalité du partage — et en ce qui concerne le fait qu'Israël a franchi la ligne de démarcation et a refusé de laisser les réfugiés retourner dans leur patrie. Je ne dresserai pas la liste de toutes ces résolutions, mais qu'est-il advenu de celle qui porte sur Jérusalem ? Pourquoi aucune des grandes puissances n'envoie-t-elle un avertissement à Israël comme celui qui a été envoyé à une partie en Extrême-Orient, à savoir : "Si vous n'obéissez pas, ce sera la guerre" ? Certes, il ne s'agit pas d'une guerre déclarée mais en fait c'est bien une guerre. Pourquoi les grandes puissances ne tiennent-elles pas compte de nous de la même manière ? Est-ce parce que nous sommes asiatiques ?

101. Où est lord Caradon aujourd'hui ? A Anguilla. Le Royaume-Uni y a envoyé une force de police; et il a envoyé des unités de sa marine à cette minuscule île d'Anguilla. Pourquoi le Royaume-Uni et ses alliés n'envoient-ils pas une force de police ou une armée sur les rivages de Palestine ? Nous ne nous attendons pas qu'ils le fassent et ils ne le feront d'ailleurs pas. Mais pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures ? A Anguilla, on envoie une force de police; mais pour ce qui est de la Palestine, on s'en sert comme d'un ballon que se renvoient les grandes puissances et d'autres Etats depuis des années. Au détriment de qui ? Au détriment de la population autochtone de la Palestine et des malheureux Juifs innocents qui se font tuer en Israël. Ne croyez pas que nous soyons assez inhumains pour ne pas apprécier la valeur de la vie humaine, même celle de Juifs.

102. Si les grandes puissances avaient voulu agir, elles auraient veillé à ce que justice soit faite, la justice dont il est question dans la Charte.

103. Quelqu'un vient de me rappeler que les Etats-Unis ne sont même pas signataires des Accords de Genève. Mais les Etats-Unis ont une responsabilité morale, comme l'Union soviétique, la France et le Royaume-Uni, et ils doivent veiller à ce qu'Israël applique les résolutions des Nations Unies. Je ne parle pas de ces résolutions ridicules qui condamnent ou critiquent une partie ou l'autre. Elles ne valent même pas le papier sur lequel elles sont écrites ni l'encre dont on s'est servi, parce que si les principales résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont bravées par Israël, que faites-vous ici, Messieurs ? Traitez-vous de platitudes et de questions de rhétorique ? Naturellement, vous suivez vos instructions, mais j'espère que ce que je dis aura un écho auprès de vos gouvernements. En fait, on continue à commettre une injustice, la lutte se poursuit et la tragédie est devenue une habitude, que ce soit en Jordanie, en Egypte ou en Syrie ou dans le prétendu Etat d'Israël.

104. Je dis "prétendu Etat d'Israël" car je tiens à ce que le Conseil sache que tous les Juifs américains ne se rangent pas du côté du sionisme. Je citerai une déclaration d'une organisation juive qui compte des milliers et des milliers d'adhérents, mais dont la voix ne porte pas autant que celle des sionistes, qui disent que les Américains de confession juive veulent qu'on leur reconnaisse des droits nationaux égaux, et pleinement reconnus, et non pas seulement aux Etats-Unis. Dans cette déclaration il est dit que :

“Le sionisme est une philosophie du désespoir. Il a décidé que tous les Juifs ont une nationalité commune rattachée à Israël. Il travaille pour le rassemblement des Juifs en Palestine . . .”.

Est-il surprenant que les Arabes aient des craintes et que, pour certains d’entre eux, ces craintes se transforment en panique ? Je poursuis la citation :

“ . . . ce qui aboutit à l’autoségrégation des Juifs par rapport à leurs concitoyens américains. Le sionisme essaie de donner à chaque Juif une nationalité commune le rattachant à tous les autres Juifs et à lui faire croire qu’il doit soutenir un mouvement national juif qui le rattache à Israël. Le judaïsme est une religion, et non pas une nationalité. Nous ne sommes pas antisionistes”. — Et ce sont là des Juifs qui parlent — “Nous demandons aux Américains de toute confession de rejeter la conception sioniste selon laquelle l’Etat d’Israël représente l’accomplissement de la prophétie biblique de la patrie retrouvée des Juifs américains.”

105. Le fameux correspondant de presse Bob Considine, qui s’est rendu maintes fois en Israël, s’est vu demander souvent pourquoi les Américains hésitent à venir en Israël. M. Ben Gourion lui a posé cette question et Bob Considine a écrit : “Il m’a dit : pourquoi hésitent-ils ? Ne comprennent-ils pas que nous avons besoin d’eux, que nous avons besoin de médecins, d’ingénieurs, de savants, de professeurs et d’agriculteurs, et que nous en avons désespérément besoin ? ” Je cite encore Bob Considine : “Le vieux . . .” — il parlait de Ben Gourion; moi j’aurais dit “cet homme vénérable”, mais c’est la façon de parler des Américains, car ces derniers, lorsqu’ils parlent de leur père l’appellent “le vieux” — “. . . n’a pas aimé ma réponse et il m’a répondu : ils croient sans doute qu’ils ont déjà trouvé la Terre promise (c’est-à-dire l’Amérique).”

106. M. Tekoah veut que tous les Juifs aillent dans sa terre promise, la Palestine, et c’est là la racine de tout le mal. N’accusez pas la Jordanie des actes perpétrés par votre peuple, Monsieur Tekoah — je ne parle pas des Juifs de ma partie du monde : ils sont mon peuple. Vous parlez de votre peuple et je parle du mien. Les Juifs orientaux sont mon peuple. Ils parlaient arabe, leur nourriture était arabe, leurs coutumes étaient arabes, ils étaient avec moi à l’école; il n’y a jamais eu de barrière entre nous du fait qu’ils étaient Juifs. Ne brouillez pas les cartes et ne dites jamais “mon peuple”, car ce n’est pas votre peuple. Votre peuple, ce sont les Juifs d’Europe centrale et d’Europe orientale, s’ils le désirent. N’embrouillez pas la situation devant le Conseil de sécurité, car je peux apporter d’autres arguments provenant de vos propres savants sionistes pour montrer que vous exploitez la situation aux fins de votre propagande et que vous jouez sur les sentiments des Juifs américains, qui sont de loyaux citoyens des Etats-Unis. Mais les moyens d’information, que vous contrôlez, essaient de leur laver le cerveau et de jouer sur leurs sentiments, ce qui est bien naturel.

107. M. Tekoah parle de la liberté de pensée. Il parle de libre association. Il dit que les Arabes à l’intérieur de l’Etat d’Israël connaîtraient la liberté et la démocratie qui, à son avis, sont inconnues dans les pays arabes. Nous ne voulons pas d’une démocratie du genre de la démocratie de Périclès, malgré tout le respect que je dois aux Grecs.

108. Si les os de Périclès n’ont pas été réduits en poudre par le passage des siècles, ils doivent frémir dans sa tombe car certains d’entre vous, ici, se mettent à parler de la démocratie comme s’il s’agissait d’un monopole des pays occidentaux. La démocratie existait en Asie, sans en porter le nom; elle existait dans les institutions de l’Asie, dans les systèmes tribaux de l’Asie où les rois et les chefs de tribu sont soumis à la loi et ne peuvent s’y dérober. De quoi parlez-vous lorsque vous parlez de démocratie ? D’une démocratie pervertie, au nom de laquelle de nombreux crimes ont été commis. Comme l’a dit Thomas Paine, en ce pays des Etats-Unis : “Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! ” Une démocratie avec des “machines” politiques, des votes, qui cherche à influencer les esprits indécis des futurs électeurs, à les acheter par des promesses tangibles et intangibles, le système des dépouilles.

109. Vous pouvez avoir votre démocratie ! Laissez-nous libres de conserver nos institutions et de les améliorer progressivement ! Mais n’essayez pas de recourir à un tel fétiche, à des mots aussi stéréotypés que celui de démocratie. C’est passé de mode. Dans presque tous les pays, les cerveaux sont imprégnés de ces slogans, mais la jeunesse s’est réveillée. Elle ne croit pas que la démocratie existe dans les esprits, excepté peut-être dans certaines communautés. Dans le monde moderne, on fait la guerre au nom de la démocratie.

110. Quelqu’un a parlé l’autre jour de sectarisme. Je ne veux pas mentionner son nom pour ne pas embarrasser le représentant du pays hôte. C’est un juriste. Il a dit : “Si j’avais pu choisir, Adam et Eve seraient nés aux Etats-Unis.” Maintenant que les Américains ont le pouvoir, ils pensent que la civilisation tout entière, la création tout entière doit commencer ici. Je pense que l’Eden était en Irak, qui fut jadis la Mésopotamie. Parce que l’Irak est maintenant arabe, ce fut peut-être une erreur d’y situer l’Eden; il devrait se trouver dans un pays qui détient le pouvoir. On parle de “traitement équitable”. Quel traitement équitable ? Qu’est-ce que nous vous avons fait ? Vous êtes venus dans notre partie du monde quand nous vous avons ouvert nos portes pour que vous puissiez venir faire du commerce et prospector les ressources naturelles. Qu’est-ce que nous vous avons fait pour qu’à des milliers de kilomètres de distance vous vouliez changer notre destin ? Grâce au pouvoir des grandes puissances et aux richesses qu’elles peuvent distribuer à tous, sous toutes sortes d’épithètes — assistance technique, prêts sans intérêts, que sais-je encore ? —, vous pouvez acheter certains de nos politiciens, mais vous ne pouvez pas acheter notre peuple.

111. Pour l’amour du ciel, laissez-nous tranquilles ! Laissez nos pays respectifs, en Asie comme en Afrique, évoluer en paix. Abandonnez cette attitude de dédain et de supériorité morale que vous aviez au temps du colonialisme. Je voudrais que les sionistes aient instauré dans notre partie du monde une sorte de régime colonial classique, car ce régime serait aboli comme tous les systèmes coloniaux. Je parle de l’usurpation d’un peuple, le peuple palestinien, de l’usurpation de sa patrie. Les sionistes possèdent 65 p. 100 des vergers en Palestine, des plantations d’agrumes. Israël vend chaque année pour environ 175 millions de dollars d’agrumes. Je ne sais pas le chiffre exact, je peux me tromper. Mais ce sont des millions de dollars d’agrumes qui

sont récoltés depuis 20 ans dans les vergers de la population autochtone de Palestine. Peu importe s'il ne s'agit que de 50 millions ou même de 10 millions de dollars. Les sionistes ne permettent pas aux Nations Unies de nommer un curateur. A-t-on jamais entendu parler d'une telle tyrannie ?

112. Vous, pays occidentaux, vous avez lutté contre les Allemands au cours de deux guerres mondiales. Vous n'avez jamais confisqué les biens privés des Allemands. Vous direz peut-être — Israël dira peut-être : "Il y a de nombreux Juifs dans les pays arabes qui ont dû fuir pour sauver leur vie." Et les sionistes se sont érigés en mandataires de ces Juifs. Ils ont même extorqué à ces Juifs une procuration pour déduire des comptes arabes la valeur que ces biens représentaient. C'est toujours la confusion qui mène à la tragédie.

113. Je ne pense pas qu'on parvienne à une solution de mon vivant, à moins que, par un changement radical d'attitude, ou miraculeusement, les sionistes européens ne reviennent à la raison et ne comprennent qu'à longue échéance il n'y a pas d'avenir pour eux en Palestine. Ils ne peuvent pas s'opposer à 100 millions d'Arabes, sans compter la population autochtone de Palestine. La porte leur est ouverte s'ils veulent revenir au bon sens, et vous, Messieurs, qui êtes réunis ici, notamment ceux d'entre vous qui ont des responsabilités, vous pourrez peut-être les persuader que, s'ils veulent vivre en paix au Moyen-Orient, ils peuvent le faire en tant qu'êtres humains. Ils peuvent être de religion juive, mais ils ne peuvent pas rester une société fermée et s'isoler du reste du monde, comme s'ils étaient vraiment le peuple élu de Dieu, prenant à la lettre certains passages de la Bible en leur donnant une interprétation fondamentaliste.

114. Ils devraient pourtant savoir que le roi David a dit : "Je lève les yeux vers les collines." Et l'une de ces collines est le mont Sion. C'est un regard spirituel qu'il levait vers les collines, vers l'Invisible, vers l'Inconnu, qui — je dois le dire à l'éloge du judaïsme — est Dieu, l'Invisible, l'Ineffable. C'est ainsi que l'Islam le décrit sous 99 épithètes. Personne ne peut le définir. Ceux qui sont en dehors du monothéisme reconnaissent aussi la force créatrice comme ineffable — les bramines, par exemple. Et voilà qu'au XXème siècle les sionistes viennent nous dire que Dieu a chargé les Britanniques — et M. Truman — de leur remettre la Palestine et que Sion, d'où le mot sionisme est dérivé, est quelque chose de terrestre et qu'ils doivent l'occuper. Et nous sommes au XXème siècle; qui pensent-ils tromper ? Ils ne se trompent

pas eux-mêmes, car ils sont de ce siècle — je parle des dirigeants — malgré tout le respect que je dois aux Juifs qui ont des sentiments religieux. Réveillez-vous de ce cauchemar. C'est notre cauchemar également. Ce sera un cauchemar pour tout le monde dans la région. Regardez la situation en face. Soyez humains. Ne vous considérez pas comme un peuple à part, malgré tout le respect dû à vos prophètes, qui sont aussi nos prophètes. Et alors il y aura la paix en Palestine. Le monde entier prend conscience du fait qu'un problème juif mondial est en train de se créer; et je ne voudrais pas que les Juifs ou toute autre minorité deviennent le bouc émissaire chaque fois que des troubles éclatent et que quelqu'un désire punir les innocents.

115. L'Arabie Saoudite n'a jamais sollicité de siège au Conseil de sécurité ni dans aucun autre organe de l'ONU, et si parfois nous prenons la liberté de nous étendre sur un sujet quelconque, c'est parce que nous estimons que cette question a pour nous une importance vitale. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, signataire de la Charte, il nous appartient de faire connaître clairement nos vues à tous les membres du Conseil et à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris Israël, afin qu'il n'y ait pas de malentendu à l'avenir quant à notre position.

116. Tout récemment, Sa Majesté le roi Fayçal, dans un discours prononcé à el Hadj — le pèlerinage — a déclaré que le peuple d'Arabie Saoudite et lui étaient prêts à subir le martyre pour reprendre Jérusalem. Il est de mon devoir de mentionner cela en terminant ma déclaration. J'espère, Monsieur le Président, que vous voudrez bien me redonner la parole lorsqu'un projet de résolution sera déposé.

117. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste pour cette séance.

118. Je voudrais informer le Conseil que de grands efforts sont déployés à l'heure actuelle pour hâter l'examen du problème inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil. Pour évaluer toutes les données de l'affaire, et compte tenu de circonstances qui échappent à la compétence du Conseil, je propose que nous nous réunissions cet après-midi. D'après les consultations privées que j'ai eues avec les membres du Conseil, il semble que la majorité des membres accepte de se réunir à 16 h 30.

La séance est levée à 14 h 35.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
